Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260320-20260314-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
16 mars 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT, Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD, Christophe LE DANTEC, Martine TRUBUILT, Pascal LE GALL, Christine ROBIC, Kévin PEURON, Catherine LE ROY, Roger PERROT, Emilie CALLEWAERT, Alain JOUAN, Jean-Yves JEGO, Armelle RENAULT.

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

2026/03/14

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de GLOMEL un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260320-20260314-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 abstentions (Jean-Yves JEGO et Armelle RENAULT) :

- **DECIDE** la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Eléonore KOGLER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 20/03/2026
Transmis en Préfecture le 20/03/2026